0851560J ACADEMIE DE NANTES COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE 2 IMPASSE GUTENBERG

85190 AIZENAY Tel: 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 34 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/11/2023 Réuni le : 23/11/2023

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

APREMONT CC VIE ET BOULOGNE:

Le Conseil d'Administration autorise la signature d'une convention entre le collège Alexandre Soljenitsyne et la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'atelier numérique du collège et l'équipe de médiation de direction du château d'Apremont. Elle est conclue pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. Elle pourra être renouvelée une année scolaire supplémentaire si besoin. Parmi les actions il est prévu une visite du château d'Apremont (gratuite), des temps de rencontres et d'échanges, et des journées de présentation du travail réalisé au château par nos élèves.

Résultats du vote Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0